

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO

TÉL (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RAPPORT N° 29 : SEANCE DU LUNDI 12 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre-vingt-onze, et le 12 août ;
La Conférence Nationale a ouvert sa séance à 15 H 04 minutes par une minute de recueillement suivie de l'exécution de l'hymne national.

Monsieur KPODZRO, Président du Présidium, a ensuite informé l'assemblée et la population de l'insécurité au Port de Lomé qui risque d'entraîner la flambée des prix parce qu'elle empêche le déchargement des marchandises. Il a donc demandé à la population d'aider les forces de sécurité dans leur travail, et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de veiller à ce que les forces de sécurité agissent dans le strict respect des Droits de l'Homme.

Le Président du Présidium a également lancé un appel aux jeunes de Naki-Ouest, aux personnes qui continuent l'abattage des essences forestières ainsi qu'à celles qui procèdent au lotissement illicite des réserves administratives. Ici, il a précisé que certains lotissements de ces réserves ont lieu sur autorisation de Monsieur Kokou ABLAM, adjoint au Maire de Lomé. Rappelant que les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par les lois en vigueur, il a donc fait appel à leur sens civique.

L'ordre du jour suivant a ensuite été adopté.

1. Rapport de la séance du 10 août 1991
2. Points d'actualités
3. Débat d'orientation : Thème : Economie
4. Divers

En préalable à l'adoption du rapport, l'assemblée a été informée des troubles en cours à Bè. Ont été ensuite abordés les points d'actualités au cours desquels il a été question de revendications du personnel de la santé et de l'Hôtel du 2 Février, de tentatives de manipulation de la jeunesse de Bassar et de Tandjouaré, et d'une épidémie de diarrhée à Dapaong. Des informations ont été apportées à l'assemblée : il s'agissait de la prise en charge des délégués de la JRPT-FRANCE à l'Hôtel de la Paix sur ordre de Monsieur AMEGBOH, ce qui aurait déjà coûté à l'Etat 3 800 000 F CFA et d'un détournement de 40 millions par Monsieur ABALO Alfa, ancien Préfet de l'Ogou. Il s'agissait également du retour à MANDOURI de 7 des 42 personnes accusées de sorcellerie libérées auparavant par la CNDH. Dans ce domaine des Droits de l'Homme, l'attention de l'assemblée a été attirée sur la violation du secret des correspondances par une équipe de gendarmes, de civils et de militaires installés à l'OPTT. Des délégués ont exprimé leurs inquiétudes quant à la sécurité du jeune Abraham AKE, entendu lors du débat sur les Droits de l'Homme, et de sa soeur.

Le troisième point de l'ordre du jour a été ensuite abordé. Il s'agissait du débat d'orientation sur l'Economie. En introduction au 1er Sous-thème, Politique Economique et Emploi, Monsieur Antoine FOLLY, de l'UDS, a tenté de faire un bilan des 24 années de règne du régime RPT. L'intervenant a décrit la situation dramatique du Togo devenu un PMA (Pays Moins Avancé) : de 1967 à 1990, le salaire des cadres a augmenté de 94 % alors que l'augmentation des prix de quatre produits choisis comme exemple atteignait une moyenne de 3 00 %. Dans le même temps, la condition de vie des paysans et des artisans s'est considérablement dégradée. Citant les causes externes et

internes de cette situation. Monsieur FOLLY s'est particulièrement attaché à une des causes internes : les détournements de fonds publics et l'enrichissement illicite qui en découlent. Il a ainsi exposé le processus par lequel les dirigeants togolais parviennent à opérer les plus grosses opérations de détournement de fonds publics en utilisant la méthode connue sous le nom de "méthode de l'araignée", méthode dont le cerveau est Monsieur Maurice ASSOR.

En guise d'exemple Monsieur FOLLY a cité un certain nombre de détournements de fonds effectués au profit du Chef de l'Etat : les ponctions effectuées sur le budget de l'Etat (262 milliards), le projet de NANGBETO (8 milliards), la réalisation de la Résidence de Lomé II (20 milliards), la réalisation du château de Pya, l'entretien des fermes du Président de la République par l'OPAT (3 milliards et demi) ainsi que celui de ses résidences à l'étranger (7 milliards et demi) etc. L'intervenant a demandé que soient interpellés les responsables des sociétés SGGG, UAC, MAROX et SHELL où le Chef de l'Etat a des actions. Il a également donné un exemple d'acquisition de domaines fonciers par le Président de la République.

A la suite de l'intervention de Monsieur FOLLY, des délégués ont pris la parole pour demander la mise sur pied d'une commission nationale de la privatisation.

Monsieur DORKENOO, représentant de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Techniques Informatiques et de l'Association des Informaticiens du Togo a pour sa part tenu à montrer, que l'informatique est un instrument incontournable pour le développement à mettre en relief, comment elle peut contribuer au renouveau démocratique en tant qu'outil de la souveraineté, outil de justice et de protection des libertés individuelles, support du développement rural, pourvoyeur de technologie, outil de maîtrise des projets, et soutien à la santé.

Après la première pause qui a duré de 17 heures à 17 55 minutes, le second sous-thème a été abordé : il s'agissait du commerce, de l'industrie et des mines.

En introduction, la parole a été donnée à Monsieur Emmanuel Bob AKITANI qui, dans le but de donner des orientations pour la mise en valeur efficiente des ressources du sous-sol, a démenti les affirmations du régime Eyadéma quant à la participation du Togo au capital de la CTMB sous le Gouvernement OLYMPIO. Monsieur Bob AKITANI a montré que la conservation en 1962 par le Togo de la participation de 1 % dans le capital de la CTMB, avait été décidée dans un but de rentabilité, le Togo ne prenant les 20 % qui lui revenaient qu'à un moment favorable c'est-à-dire en 1966.

C'est ensuite Monsieur Mba KABASSEMA qui a pris la parole : Refusant de s'étendre sur son expérience carcérale de plus de 3 ans, l'intervenant a centré son exposé sur le domaine économique et plus particulièrement sur la politique menée dans le domaine de la commercialisation des phosphates. C'est ainsi qu'il a montré comment M. Maurice ASSOR, un juif marocain, arrivé au Togo en 1971, devenu Conseiller économique du Président de la République, a pu s'enrichir considérablement au point de posséder des immeubles en France et à New York tout en constituant la pièce maîtresse du système de détournements du Président de la République. Monsieur KABASSEMA a également mis l'accent sur le gaspillage que constituent les dons aux griots du régime que sont les animateurs, les délateurs, les journalistes, mais aussi les dons aux Chefs d'Etat tels que Sékou TOURE et MOBUTU.

Pour l'intervenant, la rentabilité a été sacrifiée dès le départ en matière d'investissement au profit de substantielles commissions, qui ont enrichi le Chef de l'Etat, Maurice ASSOR et quelques barons mais a conduit l'économie du pays au désastre, désastre qui trouve son explication dans la nature du régime politique en place depuis plus de 24 années. Ainsi M. KABASSEMA préconise une solution politique consistant en une ouverture démocratique, condition décisive du progrès économique et social.

La communication introductive suivante a été celle du Syndicat Démocratique des Mines (SYDEMINES), présentée par Monsieur Komla MIBIBA qui, au préalable a essayé de présenter

brièvement son association. Après ce préalable, l'intervenant a fait un bilan sommaire des 24 ans de dictature, bilan dans lequel il a constaté l'échec du RPT dont la gestion a été, selon lui, caractérisée par l'exploitation de l'homme par l'homme et une confiscation des recettes du phosphate au profit du Chef de l'Etat, de sa famille et des barons du régime. Il a dénoncé le népotisme, le tribalisme et la misère des ouvriers, véritables producteurs de cette richesse, qui sont laissés pour compte dans un environnement écologique et politique vicié et pollué.

Abordant la gestion proprement dite de l'OTP, l'intervenant a énuméré les divers aspects de la malversation qui a cours dans cette Entreprise : achat d'engins agricoles donnés en cadeau au Chef de l'Etat ou aux barons, surfacturation des travaux au sein du Service, réalisation de plantations au profit du Chef de l'Etat et des barons du régime, mauvaise gestion et entretien onéreux du matériel de travail. Dans cet environnement, l'ouvrier est devenu un simple instrument dont les conditions de vie et de travail sont précaires et qui ne bénéficie même pas de couverture sociale. A ce titre, l'intervenant a rendu hommage à Monsieur Ogamo BAGNA pour l'effort qu'il avait fait, en tant que Directeur de l'OTP, en vue d'améliorer les conditions sociales et sanitaires des agents.

Pour terminer, Monsieur MIBIBA a recommandé entre autres la nomination d'un audit pour un contrôle général de la gestion de l'OTP, la suppression des achats d'équipements luxueux, du tâcheronnat, des traitements ségrégationnistes, le paiement par le Chef de l'Etat de la facture de fabrication des gourdins à tête métallique, la suppression de la fête du 2 Février et des calendriers à l'effigie du Chef de l'Etat, l'amélioration des infrastructures des villages avoisinants, le déplacement de la Direction commerciale de l'OTP de Lomé à Kpémé.

Dans la rubrique Développement rural - agriculture, deux communications introductives ont été présentées : celle du Syndicat des Travailleurs de l'OPAT (SYNTOPAT) et celle de l'Association des Acheteurs agréés de produits agricoles.

Pour sa part, le SYNTOPAT a fait d'abord l'historique de la naissance et de l'évolution de l'OPAT. Le porte-parole du SYNTOPAT, Monsieur OBA ZINSOU Emmanuel a également mis l'accent sur la répartition du chiffre d'affaires de l'OPAT depuis sa création, répartition caractérisée par l'importance des fonds mis à la disposition de l'Etat, fonds qui dépassent d'ailleurs de loin le bénéfice réalisé par l'OPAT.

Selon l'intervenant, les problèmes de l'OPAT sont dus essentiellement aux retraits intempestifs de fonds opérés par l'Etat, au paiement des frais d'exploitation des champs du Président de la République, à la mauvaise gestion, aux investissements improductifs ou même fictifs, aux prêts jamais remboursés et difficiles à recouvrer. L'Etat est donc le tout premier responsable de la situation économique déplorable de l'OPAT.

Le SYNTOPAT a également déploré les compressions de personnel et dénoncé la tentative de privatisation de l'OPAT. Il a ensuite demandé que l'Etat n'envoie plus à l'OPAT, des fonctionnaires détachés qui retourneront dans leur Ministère en cas de difficulté, que l'Etat restitue à l'OPAT les fonds du STABEX ainsi que ceux représentant la ponction directe effectuée sur l'Office. Il a recommandé également la révision à la baisse du prix de l'engrais, la restitution à l'OPAT des plantations transférées à la DRDR, celles exploitées au profit exclusif du Chef de l'Etat, la restitution de l'appartement de la rue JOUFFROY à Paris ; le réembauchage des travailleurs arbitrairement compressés ; l'association des producteurs à la fixation des prix ; etc.

Quant à Monsieur YENTOUMI Kodjo, représentant de l'Association des Acheteurs Agréés de Produits Agricoles du Togo, il s'est attelé d'abord à montrer comment la diminution du prix des produits agricoles, café - cacao surtout, provoque chez le paysan un découragement et par voie de conséquence la diminution de la production. Il a ensuite dénoncé le fait que l'OPAT se soit éloigné de son objectif principal qui est la stabilisation des

prix pour servir plutôt à remplir les caisses de l'Etat. L'intervenant a également déploré l'endettement des producteurs de café - cacao suite à la politique de rénovation des plantations, l'endettement des acheteurs en faveur de qui l'Etat n'a engagé aucune action de soutien, la suppression de certains postes d'achat. Il a recommandé entre autres le relèvement des prix aux producteurs, le désenclavement des centres de production, la suppression du monopole de la SRCC et de la délimitation des zones, l'annulation de la dette des acheteurs et le remboursement par l'OPAT de la dette des paysans à la Banque Mondiale, le préfinancement et le cautionnement des acheteurs auprès des organismes financiers par l'OPAT.

La communication introductive suivante a été celle du Syndicat Libre des Postes et Télécommunications, SYLPOSTEL, présentée par Monsieur AMEGANVI Lys Ayi dans le cadre du sous-thème "Société d'Etat".

Après avoir brièvement défini le rôle que doit jouer l'Office des Postes et Télécommunications dans la vie de la Nation, l'intervenant a dénoncé le tribalisme et le népotisme qui caractérisent les recrutements à l'OPTT, et souligné la carence et l'incompétence des agents, Monsieur BADABO qui, après avoir écopé d'une sanction disciplinaire, et fait preuve d'absentéisme notoire dans ses fonctions, s'est vu propulsé à la tête d'un des départements de l'OPTT.

L'administration des Postes et Télécommunications est devenue dès lors un repaire de médiocres et d'incompétents.

L'intervenant a également dénoncé la mauvaise gestion de l'OPTT, caractérisée par des surfacturations, des contrats douteux, des commandes au mépris des règles de procédure et des virements de fonds au profit du Chef de l'Etat. A cet effet, SYLPOSTEL a demandé la nomination d'un audit pour vérifier la gestion de l'OPTT. L'intervenant a par ailleurs dénoncé la violation du secret des correspondances privées et demandé qu'il soit mis fin à de telles pratiques. Malgré tous ces dévoiements des

responsables et tous ces abus, SYLPOSTEL a assuré la Conférence de sa volonté de continuer à oeuvrer pour le développement de la Nation tout en demandant à chacun d'avoir toujours à l'esprit la devise : Travail - Liberté - Patrie.

La dernière communication introductive de la journée a été celle du Conseil Consultatif des Métiers présentée dans le cadre du Sous-Thème "Artisanat" par Monsieur Togbé Dotè AGBODJAN. Celui-ci devait d'abord présenter son association et faire ressortir son importance en insistant surtout sur le fait que le secteur informel, et notamment l'artisanat, jusqu'à ce jour mal connu, reste et demeure le plus grand pourvoyeur d'emplois dans notre pays, accueillant jeunes, chômeurs, licenciés et retraités. L'intervenant a insisté ensuite sur la nécessité d'associer les artisans à toute prise de décision les concernant. Le C.C.M a recommandé entre autres, la création d'une Commission spéciale pour l'artisanat, la mise en place d'un ministère propre à l'artisanat et la convocation des Etats généraux de ce secteur.

Après la 2e pause qui a duré de 20 heures 15 minutes à 20 heures 50 minutes, le Trésorier Général qui a dirigé les débats a fait une synthèse de tout ce qui a été dit et le 4e point de l'ordre du jour a été abordé. La parole a été donnée aux ministres qui avaient été interpellés. Le Ministre de la Santé M. AGBETRA Ayissa a indiqué à l'assemblée les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de diarrhée qui sévit à Dapaong et précise qu'en ce qui concerne les revendications du corps médical, les dossiers sont à l'étude au Ministère de l'Economie et des Finances. Le Ministre de l'Economie, Monsieur Komlan ALIPUI devait donc intervenir pour expliquer qu'un projet de décret portant résolution de ces problèmes est à l'étude et devra être soumis dans les prochains jours à la signature du Chef de l'Etat.

Le Président du Présidium a profité de l'occasion pour appeler le corps médical à la patience.

La parole a été ensuite donnée au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Yao KOMLAVI qui a déploré la multiplication des groupes

de sécurité privés, ce qui complique la tâche aux services de sécurité officiels, et mis en doute les informations selon lesquelles le Commandant DJOUA aurait téléphoné au Chef d'Agence de la BTCI de Sokodé pour le menacer. Il a également donné les résultats négatifs qui ont sanctionné la perquisition dans la maison où il y aurait des armes à feu à Bè, et indiqué à la Conférence les mesures qui ont été prises au Port Autonome de Lomé, à Anié où les ouvriers ont refusé de libérer les otages chinois, et à l'usine de Datcha où l'huissier PARAISSO a été séquestré. Le Ministre a tenu à préciser que les perquisitions à Bè ont permis quand même d'y découvrir des éléments et accessoires de drogue.

Le Ministre de la Santé devait reprendre la parole pour expliquer à la Conférence les dispositions qui ont été prises en vue de restituer à leur famille les corps des morts du 23 septembre 1986 jusque là conservés à la morgue de Lomé.

L'Acte N° 6 portant liberté d'information sur les médias publics devait être ensuite adopté. L'Assemblée a également pris connaissance du rapport des huissiers sur le cas de Monsieur BOKONAKE Bina surpris en train de perturber le bon déroulement des travaux par la distribution de tracts, et elle a décidé l'expulsion définitive de celui-ci. La Conférence a été enfin informée de la régularité du déplacement de Monsieur TETOUALA dont l'autorisation a été visée par le Président du Présidium. Après la minute de recueillement, la séance de ce lundi 12/08/1991 sera levée à 21 heures 35 minutes.

Fait à Lomé, le 16/08/91

Le Rapporteur Général,

Jean Yaovi DEGLI